

MÉMOIRE

Projet éolien Saint-Paul-de-Montminy et projet éolien de la Forêt Domaniale

Bureau d'Audiences publiques en Environnement (BAPE)

**Par Claude Charron
Juillet 2025**

Mon nom est Claude Charron, j'habite à Saint-Ferdinand, Centre-du-Québec, au milieu d'une centrale industrielle d'énergie éolienne qui n'est ni un parc ni un jardin. Je suis entouré de 19 éoliennes éloignées de 1 à 4 km sur les 50 éoliennes dispersées sur le territoire. Ces structures de 450 pieds de hauteur qui bougent et émettent des bruits lorsqu'il vente ont remplacé les paysages patrimoniaux familiaux et exceptionnels que les gens trouvaient beaux.

Au cours des siècles le milieu rural québécois a connu plusieurs transitions et plus récemment, dans le but de contrer diverses agressions sur le garde-manger des québécois et de concilier les divers conflits d'usage plusieurs propositions légales ont été adoptées en tout ou en partie. La loi sur la Protection du territoire agricole, le rapport Pronovost, la Politique nationale de la ruralité, schémas d'aménagement et autres ont fait en sorte qu'une relative harmonie s'est installée permettant une occupation saine du territoire. Un vivre-ensemble qui demeure à ce jour une réalisation remarquable. Chaque municipalité rurale, en visitant leur site, vante la beauté de ses paysages, l'importance de son patrimoine bâti, le dynamisme de ses citoyens et la qualité de vie de son milieu.

Dans de telles conditions l'annonce d'un éventuel projet d'éoliennes industrielles en milieu rural a souvent l'effet d'une bombe quant à la mesure de l'agression. La division sociale s'installe rapidement alors que les promoteurs, forts de leurs contrats avec les propriétaires terriens, mettent de la pression sur les élus pour adopter rapidement des règlements calqués sur les besoins de leurs projets. Les camps se dressent, deux systèmes de valeurs s'affrontent; garnir les coffres de la municipalité ou sauver le patrimoine et la qualité de vie. La polarisation fait son œuvre; fini l'entraide légendaire entre voisins, des amitiés sont brisées, des familles déchirées, les élus pris à partie, même dans la cour d'école les enfants s'affrontent.

Il y a une quinzaine d'années, plusieurs projets éoliens, rencontrant une forte opposition ont été abandonnés (Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent, Montérégie), plusieurs autres malheureusement ont été enfoncés dans la gorge des citoyens. (Érable, Les Moulins Massif du Sud, Baie-des-Sables, etc) Après une relative accalmie voilà que le gouvernement caquiste, lorsque dans l'opposition en 2014 demandait la fin de « l'aventure éolienne », invoquant les surplus historiques d'hydro-électricité prévus pour une vingtaine d'années et les surcoûts qui génèrent des pertes de plusieurs milliards de dollars épongés par les contribuables québécois. Porté au pouvoir en 2018 la CAQ effectue un virage à 180 degrés et s'enlise dans les mêmes ornières que ses prédécesseurs en autorisant des projets éoliens contestés (Apuiat) et en relaxant les critères de contenu local et d'acceptabilité sociale afin de tripler la production éolienne au Québec. Les projets proposés pour le Centre-du Québec, dont le projet de Boralex dans la MRC d'Arthabaska, comprennent des éoliennes d'une puissance de 6-7 MW avec une hauteur minimale de 660 pieds. Idem pour l'ensemble des projets au Québec dont le projet éolien Saint-Paul-de-Montminy et le projet éolien de la Forêt Domaniale. Des dizaines de structures plus hautes que la Place Ville-Marie à Montréal. Une cicatrice dans le paysage qui change radicalement le cadre de vie des citoyens.

Toute personne résidant à moins de 2 km ne peut échapper aux bruits des éoliennes, une nuisance sonore reconnue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Celle-ci définit la santé comme un état de bien-être physique, mental et social. Dans ce contexte, "force est d'admettre que le syndrome des éoliennes, quelques subjectifs qu'en soient les symptômes, traduit une souffrance existentielle, voire une détresse psychologique, bref une atteinte de la qualité de vie qui, toutefois, ne concerne qu'une partie des riverains", conclut l'Académie Nationale de Médecine.

Tous s'accordent pour affirmer que les éoliennes émettent des bruits qui dérangent à divers degrés. Si les humains sont affectés, les animaux, très sensibles à toute perturbation de leur environnement sont aussi incommodés par les bruits et infra-sons; plusieurs cas de lactation et de gestation déficientes ont été rapportés chez les animaux d'élevage.

Une autre source de stress qui s'ajoute aux impacts psycho-sociaux concerne le patrimoine familial. Dès l'annonce d'un projet éolien votre résidence perd de la valeur. Qui voudrait habiter au milieu de dizaines d'éoliennes industrielles? Lors du dernier rôle triennal ma résidence a subi

une baisse de 7% alors que la hausse moyenne de la valeur des propriétés à St-Ferdinand a été de 25%, soit une baisse totale de 32% par rapport à la moyenne générale. Lors des audiences du BAPE nous avons demandé au promoteur s'il était prêt à signer une clause compensatoire plus 10% pour toute dévaluation des propriétés comme cela est obligatoire au Danemark; il a refusé.

Affirmer que les éoliennes feront partie du patrimoine paysager et vont attirer des touristes relève de la supercherie. Le patrimoine paysager, historique, traditionnel et culturel, familier aux citoyens disparaît sous les éoliennes.. Les curieux partent au bout d'une heure pendant que les vrais touristes recherchent des endroits où il n'y a pas d'éoliennes, des endroits préservés et naturels où ils pourront se ressourcer. Ici dans l'Érable le promoteur a avoué à la Commission qu'il ne pouvait rencontrer les critères du gouvernement en matière de paysage, notamment les effets d'encerclement et d'écrasement par les éoliennes, ce qui aurait nuit à la viabilité du projet. Cet aveu démontre une fois de plus que ces structures sont incompatibles avec le milieu retenu et surtout que le profit est une valeur plus importante que la qualité de vie.

Borex au début de ses activités, avait beaucoup de respect pour les populations locales. La firme avait même dépêché une représentante ici dans l'Érable aux audiences du BAPE en 2009, en pleine crise sociale, « pour apprendre » disait-elle.

La firme se vantait, lors des premières phases dans la Seigneurie de Beaupré, de ne pas avoir de problème avec l'acceptabilité sociale étant donné que la plus proche résidence se situait à 10 km. Aujourd'hui ses déboires en France avec les communautés locales, son entêtement dans la MRC d'Arthabaska à vouloir implanter son projet malgré une forte opposition citoyenne et en se gardant bien de ne pas prévoir d'éoliennes chez lui dans son fief à Kingsey-Falls démontre sa véritable motivation; les intérêts de ses actionnaires avant l'intérêt des citoyens. Le projet éolien de Saint-Paul-de-Montminy n'échappe pas à cette analyse? Lors de la première partie des audiences du BAPE pour ce projet les réponses à une question aussi essentielle que la tenue d'un référendum pour connaître la position réelle de la population face à un bouleversement aussi majeur dans la communauté présentaient une tendance observée dans plusieurs projets éoliens antérieurs; l'acceptabilité sociale ça s'achète et à défaut ça s'impose.

Il est quand même outrageusement anti-démocratique que les citoyens qui financent ces projets n'aient aucun droit de regard sur les conditions d'implantation, sur la décision d'investir des dizaines de millions dans une filière hautement contestée et pire encore de ne pouvoir s'exprimer par vote secret sur l'opportunité ou non d'implanter des tels projets dans leur milieu. C'est l'argent de leurs taxes via les règlements d'emprunt des MRC, l'argent de leurs taxes via l'investissement de l'Alliance de l'énergie de l'Est, l'argent de leur fonds de pension via Borex dont l'actionnaire majoritaire est la Caisse de dépôt et de Placement du Québec (CDPQ). Et en bout de ligne ce sont encore eux qui épongent, via leur factures d'électricité, les énormes pertes générées par ces projets. Au final quatre fois plutôt qu'une que les citoyens défraient les coûts de cette filière sans qu'on puisse leur fournir les outils démocratiques nécessaires pour prendre une décision éclairée.

De même les réponses évasives des diverses parties à la question des compensations inexistantes pour les riverains situés dans la zone d'influence forte des éoliennes qui, rappelons-le, seraient beaucoup plus puissantes, hautes et dérangeantes (pollution visuelle et sonore accrue par rapport aux éoliennes existantes), témoignent d'un manque total de respect et d'empathie envers ces personnes. Tout le monde veut et va encaisser, municipalités, MRC, Alliance de l'énergie de l'Est, promoteurs privés, organismes, prêteurs (banques, compagnies d'assurance, fonds de retraite, etc.), sauf les riverains, les seuls vrais impactés qui n'auront d'autres alternatives que de comptabiliser leurs pertes (quiétude, qualité de vie, impacts psycho-sociaux, santé et sécurité, valeur marchande du patrimoine, etc.). Comment se fait-il que Borex a cependant prévu des redevances aux propriétaires riverains dans un rayon de 1.2 km pour son projet éolien dans Arthabaska? (Projet éolien Arthabaska, *L'étude d'impact présentée*, Claude Thibodeau, La Nouvelle Union, 25 juin 2025, page 5)

J'aimerais ajouter un bref encart concernant l'organisme Alliance de l'énergie de l'Est, créé pour défendre et promouvoir l'éolien industriel et en retirer le maximum de retombées économiques. Ses membres sont avant tout des élus et leur rôle est de se porter à la défense de l'intérêt public.

L'Alliance de l'énergie de l'Est, comme Boralex, est elle-même devenue un promoteur pour qui le profit est devenu la motivation principale. Elle se met ainsi en position de conflit d'intérêt en agissant uniquement en fonction de gains économiques, oblitérant la défense et l'amélioration de la qualité de vie de leurs commettants qui ne les ont pas portés au pouvoir pour faire la promotion de l'éolien industriel. Cet organisme n'agit donc pas de façon transparente, équitable, démocratique et éthique, des valeurs incompatibles avec la finalité de l'organisme. Quelques faits :

Le Bas-Saint-Laurent doit mieux faire connaître ses projets énergétiques, croit le BAPE

Dans la foulée du dépôt de son rapport d'enquête sur le projet de parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk (PPAW1), le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), suggère aux MRC du Bas-Saint-Laurent d'entreprendre une démarche d'information et de consultation sur l'ensemble des projets retenus par Hydro-Québec. Le BAPE estime que cette démarche permettrait aux Bas-Laurentiens d'avoir une meilleure connaissance de l'ensemble des projets, notamment ceux de parcs éoliens, qui pourraient voir le jour sur leur territoire. L'organisme croit qu'en consultant la population en amont, l'Alliance de l'énergie de l'Est pourrait prendre en compte les préoccupations exprimées pour bonifier les projets en cours d'élaboration.

Le président de l'Alliance, Michel Lagacé *n'en voit toutefois pas l'utilité*.* Il affirme que des activités portes ouvertes sont organisées lors du développement de chaque nouveau projet éolien pour bien l'expliquer aux citoyens qui habitent à proximité.

Lise-Marie Bélanger, Info Radio-Canada, publié le 25 octobre 2024

Une telle attitude est incompatible avec ce que la population attend de nos élus, l'Alliance de l'Énergie de l'Est pervertit cette fonction en s'assujettissant ainsi au promoteur. Se fier uniquement à l'Étude d'impact du promoteur, un copié-collé d'autres études d'impact similaires, est faire preuve d'une vision très limitée des impacts et des vrais enjeux propres à la filière éolienne alors que ces études sont réalisées dans le but de satisfaire les besoins du projet. Aucun élu ne peut prendre une décision éclairée s'il ne cherche pas à se tourner vers d'autres sources. Malheureusement le gouvernement ne peut constituer une source fiable étant directement en conflit d'intérêts avec ses objectifs politiques qui ne vont pas nécessairement dans le sens de l'intérêt public. L'élu doit également prendre en compte les doléances de ces citoyens souvent devenus des experts-témoins; les gardiens de cet héritage qui est menacé.

« Ce qui intéresse vraiment les gens qui habitent ici, c'est la façon dont leur territoire devrait être développé, occupé, habité. De se faire dire par *les gens d'ailleurs* *: "Attendez donc", ce n'est pas une option, déclare M. Michel Lagacé, président de l'Alliance de l'Énergie de l'Est.

* c'est nous qui soulignons

« Les gens d'ailleurs » sont tout autant concernés par l'occupation et la défense du territoire public utilisé pour implanter des éoliennes. De même que l'atteinte aux milieux agricoles et forestiers est d'intérêt public, sans oublier les paysages. Ce sont également tous les clients d'Hydro-Québec et les contribuables québécois qui épongent l'énorme dette éolienne servant à subventionner les municipalités, les MRC et par conséquent l'Alliance de l'énergie de l'Est. Celle-ci, d'ailleurs ne se gêne pas pour offrir ses services partout au Québec pour tenter de convaincre les gens que l'éolien est bon pour eux.

Je comprends que le gouvernement, Hydro-Québec et les promoteurs veulent sauver de l'argent, que les MRC, les municipalités et certains propriétaires terriens veulent garnir leur cagnotte. Il est ironique cependant de constater que nos décideurs bafouent allègrement le premier principe de la loi sur le développement durable (Projet de loi no 118, 2006 chapitre 3) :

« les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. »

Les principes de prévention, de précaution et de protection du patrimoine culturel dont font partie les paysages ne sont pas en reste. Devant l'appât du gain plus aucun principe ne tient. Les endroits au Québec où l'on peut cultiver de la nourriture et en même temps y résider, pas trop loin des services, sont précieux et recherchés et méritent d'être protégés. Plusieurs projets éoliens sont déjà implantés en territoire non organisé ou inhabité et n'ont suscité que très peu de controverses. Le Québec regorge d'endroits où les gisements éoliens sont supérieurs en efficacité en plus d'être loin des habitations. En concentrant les éoliennes au lieu de les disperser et avec un facteur d'utilisation supérieur on pourrait compenser **largement** pour l'éloignement. Il sera toujours temps de redonner les profits aux communautés.

La multinationale Siemens avait proposé en 2005 un projet de \$4.5 milliards pour fournir 3000 MW d'énergie éolienne à partir de la Baie James et de la Manicouagan à un coût de 6 sous /kwh, en plus d'installer au Saguenay son usine pour l'Amérique du Nord et inclure les turbiniéristes québécois. Le facteur d'utilisation à ces endroits est de 35% contrairement à 20-25% pour le Centre-du Québec. On connaît la suite, Hydro-Québec va en appel d'offres pour 2000 MW à un coût moyen de 10.5 sous/kwh et reconnaît en 2016 qu'il subira une perte de \$25 milliards jusqu'en 2042. L'implantation de la filière éolienne au Québec fut aussi chaotique qu'insensée, le plus étonnant est qu'on continue dans cette voie. En agissant ainsi nos décideurs font très mauvaise presse à l'éolien et nuisent dangereusement à sa pérennité. Après 25 ans de controverses il est temps de grandir et de redonner à l'éolien la place qui lui revient, c'est-à-dire pas en milieu habité. Il est temps de mettre à profit le savoir des commissaires du Bureau des Audiences publiques (BAPE) qui en 1997 pour le projet Le Nordais recommandaient que : *« le premier parc éolien québécois ne devrait pas être implanté en milieu habité »* (rapport du BAPE no 109) et en 2010 pour le projet de L'Érable concluaient que : *« Le territoire est habité de façon extensive ce qui ne permet pas d'éloigner suffisamment les éoliennes des routes et des habitations »* (rapport du BAPE no 267).

Pour toute ces raisons les projets éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale doivent être suspendus, un moratoire doit être immédiatement décrété pour l'ensemble de la filière suivi d'un BAPE générique et finalement un véritable débat public s'impose d'urgence sur les perspectives d'une transition énergétique avec des objectifs clairs et précis.

Il n'est pas trop tard pour redresser la situation à la faveur de l'éolien, les élus doivent abandonner ces projets diviseurs et revenir à l'essentiel, la communauté n'en sera pas plus pauvre, bien au contraire. La vraie richesse, les citoyens des villages ruraux la possède déjà; qualité de vie, quiétude, paysages, dynamisme et vivre ensemble. Pourquoi refaire le pavage si personne n'y circule ou améliorer le parc du village si les gens ne se parlent plus.

Voici quelques textes que j'ai rédigé récemment. J'aborde certains impacts et enjeux majeurs qui ne sont pas traités, mal traités ou peu traités par les promoteurs, justifiant un BAPE générique sur l'éolien et un débat d'urgence sur les besoins énergétiques du Québec.

La filière éolienne québécoise: un lourd déficit démocratique

53 Pour, 55 Contre. Il n'y aura pas d'usine de bio méthanisation à St-Nazaire dans Bellechasse, un processus industriel qui transforme la matière organique en méthane. Après un an de discussions, le référendum a tranché, la démocratie a parlé. Les citoyens ont choisi de préserver leur qualité de vie plutôt que de subir odeurs et bruits dérangeants générés par une usine à la rentabilité douteuse.

Un tel scénario est très improbable lorsqu'il s'agit d'un projet d'éoliennes industrielles en milieu habité. Pourtant rien ne va changer plus le cadre de vie des résidents que l'ajout de dizaines d'infrastructures plus hautes que la Place Ville-Marie et dont l'effet cumulatif des impacts est majeur (pollution sonore et visuelle, paysages patrimoniaux dégradés, baisse de la valeur des résidences, risques sanitaires, impacts psycho-sociaux, etc.). Tout le monde veut s'arracher la tête, insultes, menaces, vandalisme, foire d'empoignes aux séances du conseil. Alors pourquoi, à l'instar de St-Nazaire, ne pas avoir recours à un référendum pour éviter la crise sociale?

Il y a 25 ans la création de la filière éolienne attribuée à l'entreprise privée n'est pas étrangère à cette situation. Dans une perspective d'énergie verte et de développement régional une brèche a été ouverte dans le monopole public d'Hydro-Québec marquant le début de la dénationalisation de l'électricité. Ce choix politique douteux s'avère surtout une affaire de gros sous avec pour principaux bénéficiaires les promoteurs privés dont les généreux profits sont financés par des hausses de tarifs des abonnés d'Hydro-Québec et une baisse des transferts vers le Trésor Public. La notion de « profits et redevances » combiné à l'entêtement de l'État à poursuivre une idéologie sans nuances sera au cœur de cette implantation chaotique de la filière éolienne n'importe où, n'importe comment et à n'importe quel prix. Mais pourquoi vouloir enfoncer dans la gorge des citoyens des projets dont ils ne veulent pas alors que le Québec regorge de gisements éoliens beaucoup plus performants en territoires non organisés?

En 2023 Hydro-Québec réduit considérablement la durée de son appel d'offres pour l'approvisionnement de 1500 MW d'énergie éolienne, de surcroît en période estivale, de façon à accélérer les mises en chantier et empêcher l'organisation de groupes citoyens dénonçant depuis plusieurs années une énergie coûteuse, non fiable, non stockable, socialement inacceptable et ne générant aucune activité économique dans les communautés d'accueil pendant la phase d'exploitation. Les critères d'acceptabilité sociale et d'obligation d'un pourcentage de contenu local sont abandonnés. Les distances de protection des habitations restent pratiquement inchangées face à des éoliennes beaucoup plus hautes et puissantes encore jamais testées au Québec

Forts de dizaines de contrats avec clauses de confidentialité, les promoteurs exigent des conseils municipaux un cadre légal calqué sur leurs besoins pour implanter leurs projets. Des ententes sont signées, des résolutions adoptées, des montants sont négociés, dans la frénésie plusieurs élus se retrouvent en conflit d'intérêts; le secret est de mise, le citoyen attendra, la transition énergétique, elle, ne peut attendre. Sans mandat de la population, sourds aux doléances de leurs citoyens et à la solde des promoteurs pour vendre le projet à leurs citoyens les MRC et les municipalités se placent dans une position de soumission contraire à la recherche constante de l'intérêt public. Aveuglés par les

redevances, les MRC adoptent des réglementations ou comportements éthiquement et démocratiquement discutables; des séances publiques écourtées, des mises en demeure, l'adoption de RCI au bénéfice exclusif du promoteur et la création de régies qui incite les municipalités à abandonner leur compétence en matière d'énergie sur leur territoire. Rien n'est prévu pour que les populations puissent s'exprimer démocratiquement sur l'opportunité ou non d'implanter des éoliennes industrielles dans leur milieu de vie. Les référendums, outil démocratique par excellence, sont proscrits et toute tentative d'y recourir deviendra un véritable parcours du combattant. Les Chambres de commerce, les organismes bénévoles, les commerces sont abreuvés de promesses économiques qui s'avéreront exagérées sinon fausses. Au gouvernement plus d'une cinquantaine de lobbyistes de l'éolien dont le profit est le motif principal harcèlent députés et ministres pour les convaincre de ce qui est bon pour les québécois.

Sans réponses et sans arguments les élus locaux lancent : « Citoyens, adressez-vous au BAPE! »

Après plusieurs commissions d'enquête sur l'éolien, le BAPE reconnaît lui-même qu'il intervient trop tard. Ses recommandations sont systématiquement ignorées par le conseil des ministres. Le BAPE devient un exutoire pour les doléances des citoyens plutôt qu'un réel moteur de changements. Les commissaires du BAPE ont recommandé à maintes reprises de « considérer un référendum pour communiquer au décideur gouvernemental la position réelle de la population sur le projet » (BAPE no 267, page 110) et ont constaté l'absence de réelles consultations de la population de la part des autorités municipales. Celles-ci s'en remettent presque exclusivement au discours des promoteurs et à la politique de l'État qui a érigé l'éolien en dogme. Marie-Claude Prémont, docteure en droit et ingénieure, conclut ainsi son analyse sur les ententes signées entre les parties: « La filière éolienne démontre que l'État a mis tout son poids afin de s'assurer de trouver la formule la plus flexible et implacable pour forcer l'implantation d'une production privée d'énergie renouvelable au Québec. Le citoyen se trouve ainsi éjecté du triangle de la justice négociée entre les trois parties que sont l'État, la municipalité et le promoteur, ce qui remet en question les fondements mêmes de la démocratie municipale. » *

Les principaux intéressés, les riverains qui vont se retrouver à l'ombre des éoliennes, placés devant un fait accompli, calculent leurs pertes. À la défense de leur milieu de vie ils n'ont de cesse d'exiger un moratoire immédiat sur tout projet éolien industriel et des référendums obligatoires. De plus Hydro-Québec doit cesser tout partenariat avec le privé et prendre le contrôle exclusif de la production d'énergie éolienne de façon à offrir aux québécois les meilleurs tarifs pour leur richesse collective.**

*Marie-Claude Prémont, *La justice négociée de l'énergie éolienne au Québec*, Cahiers de droit, juin 2019, page 365

** Michel Morin, *\$23 milliards sur 25 ans pour l'éolien déjà en place*, JDM, 9 avril 2016

La filière éolienne au Québec : un gouffre financier

« dans les 10-20-30 prochaines années les entreprises vont se battre pour avoir de l'énergie propre et vont être prêtes à payer le gros prix. Ça veut dire qu'on peut dans les prochaines années développer en masse d'éolien puis revendre ça à profit ».

François Legault, Rimouski, 4 septembre 2024.

Pourtant depuis que l'on a confié à l'entreprise privée le développement de la filière éolienne il y a 25 ans Hydro-Québec a toujours revendu « ça » à perte et tout indique que cette tendance non seulement se poursuit mais s'accélère. En effet la CAQ a annoncé l'ajout de 10,000 MW d'énergie éolienne supplémentaire d'ici 2035 dont les principaux bénéficiaires seront encore les promoteurs privés au détriment de l'intérêt public. Jusqu'ici, pour une production de 4,000 MW, ceux-ci ont pu engranger de juteux profits à peu de risque ; en tenant compte des contrats de gré à gré et du cadeau de \$2.7 milliards d'Hydro-Québec pour défrayer le coût des sous-stations et le câblage des éoliennes ce sont plus de \$10 milliards en subventions directes qui ont profité à la filière. Un manque à gagner pour Hydro-Québec qui estime que d'ici 15 ans ces pertes atteindront \$25 milliards. Les profits de la rente éolienne qu'entrevoit M.Legault devront attendre. Et longtemps; les 5-6 ièmes appels d'offres récemment retenus pour un total de 2,700 MW coûteront à Hydro-Québec 12-14 sous/kWh. Cet achat, à un prix de vente moyen de 8 sous/kWh sur les marchés, se traduirait par des pertes annuelles de \$300-400 millions si les projets passent l'étape du BAPE, une simple formalité voire un automatisme pour les promoteurs. L'obligation pour les MRC d'investir des millions s'ils veulent jouir des subventions éoliennes est une autre formalité; les populations sont mises devant un fait accompli sans véritable possibilité de recourir à un processus référendaire. De transférer des fonds publics vers le privé est un risque qui ne fait pas partie de la description de tâches de nos élus.

Hydro-Québec a annoncé l'amorce de trois méga projets totalisant 5,000 MW en partenariat avec le privé et les Premières Nations. Prévus en territoires non organisés, M.Sabia, pdg d'Hydro-Québec, invoquant l'économie d'échelle et l'incontournable acceptabilité sociale qui fait défaut dans la vallée du Saint-Laurent, n'a dit mot quant à la rentabilité de ces nouveaux approvisionnements alors que les coûts des matériaux, du transport, de la main d'œuvre et des taux d'intérêt connaissent une hausse vertigineuse depuis la fin de la pandémie.

L'énergie éolienne en production actuellement demeure toujours excédentaire, commandée alors que nous étions et que nous sommes toujours en surplus historique d'électricité. Ce n'est que récemment que le gouvernement a créé une pénurie artificielle d'énergie électrique en octroyant des blocs importants d'énergie à des firmes multinationales énergivores souvent étrangères au détriment des entreprises d'ici et en signant de contrats d'approvisionnement avec les États-Unis qui, de surcroît, doivent obligatoirement inclure 40 % d'énergie éolienne.

Depuis une dizaine d'années 10% de notre facture d'électricité sert à payer une partie de la dette éolienne qui, en plus, contribue à la baisse des transferts d'Hydro-Québec vers le Trésor Public. Plutôt que d'investir dans nos infrastructures et dans nos programmes sociaux nos élus font le choix de maintenir les promoteurs éoliens sous respirateur artificiel et de subventionner les américains pour qu'ils puissent continuer à consommer à moindre coût.

Cette marche forcée de l'éolien industriel nous place devant le plus grand scandale financier de l'histoire du Québec, un vaste détournement légal de fonds publics vers le privé, orchestré par nos gouvernements successifs de façon délibérée et systématique. Les milliards engloutis dans cette filière sont autant d'occasions ratées, des coûts d'opportunité qui auraient pu contribuer à améliorer notre qualité de vie plutôt que de nous appauvrir et de traumatiser inutilement les populations riveraines sises à l'ombre de ces éoliennes géantes.

Tous ces nouveaux projets autorisés à la hâte nécessiteront jusqu'à 5,000 km de nouvelles lignes de transport partout au Québec pour rejoindre les villes. Un immense défi environnemental et paysager fragilisant les écosystèmes, enlaidissant la Belle Province et contribuant davantage à la dette éolienne.

Cette nouvelle capacité éolienne aura également un effet majeur sur la fiabilité et la sécurité du réseau de distribution d'Hydro-Québec déjà mal en point; l'équilibrage est une opération complexe et délicate qui devra être renforcée par l'ajout d'équipements de contrôle sophistiqués et coûteux.

Doit-on cesser d'accorder des blocs d'énergie à des firmes énergivores que l'éolien, non fiable et non stockable, ne peut combler ?

La transition énergétique ne serait-elle pas mieux servie par des programmes d'efficacité énergétique, consolidant en plus des milliers d'emplois alors que les emplois permanents dans l'éolien sont subventionnés à hauteur de \$1 million/année/emploi?

Doit-on remettre en question les contrats d'exportation à long terme de nos énergies renouvelables, une ressource limitée et vulnérable aux aléas climatiques?

Plutôt que de subventionner les MRC et les municipalités par le biais de l'éolien privé pourquoi ne pas contribuer directement au développement régional en s'affranchissant de la dette éolienne?

Le gouvernement a toujours acquiescé aux demandes de l'industrie éolienne pour qui le profit est le motif principal. Il est maintenant temps de répondre aux valeurs et aux aspirations des citoyens. Il est donc légitime, nécessaire et vital d'exiger un moratoire immédiat sur tout développement éolien, la fin de la propriété privée de nos ressources énergétiques, la restauration de la démocratie dans nos municipalités par la tenue de référendums obligatoires. Un vaste débat sur le développement et l'avenir énergétique du Québec s'impose d'urgence.

- IREC, Rapport de recherche, La privatisation de l'énergie éolienne et l'impact sur la mission d'Hydro-Québec, Noël Fagoaga et Krystof Beaucaire, mars 2024
- \$2.7 milliards pour brancher des parcs éoliens, Pierre Couture, QMI, novembre 2018
- \$23 milliards sur 25 ans pour l'éolien déjà en place. Michel Morin, JDM, avril 2016
- Des milliards gaspillés pour rien, Michel Girard, JDM, mai 2018
- Hydro-Québec paiera plus cher l'éolien, Hélène Baril, La Presse, janvier 2024

La CAQ et la filière éolienne québécoise

Depuis 25 ans les gouvernements successifs (PL, PQ, CAQ) ont fait le choix politique de la filière éolienne; instaurer en Gaspésie une très relative base économique et se draper de vert en adoptant l'idéologie du moment. Une implantation pour le moins chaotique; n'importe comment, n'importe où et à n'importe quel prix qui se traduit aujourd'hui par un gouffre financier maintes et maintes fois dénoncés par les analystes en énergie, les économistes, divers instituts de recherche (IREQ, IEDM, Fraser, etc) et les experts de l'état dont Hydro-Québec, la commission d'enquête du BAPE et la Vérificatrice-Générale, pour n'en nommer que quelques-uns.

Des pertes qui en 2025 se chiffrent à une dizaine de \$ milliards et qui atteindront les \$25 milliards dans une quinzaine d'années, s'avérant l'un des pires scandales financiers de l'histoire du Québec. M. Legault persiste et signe en affirmant que : « je parie que l'énergie éolienne sera payante un jour ». En attendant le dernier appel d'offres de 1550 MW sanctionné par la CAQ coûtera à Hydro-Québec 11-13 sous/kWh générant de nouvelles pertes estimées à \$150-200 millions/année. L'annonce récente d'ajouter 10,000 MW d'énergie éolienne supplémentaire aux 4,000 MW existants donne froid dans le dos.

De tous les partis politiques impliqués dans le dossier éolien le pire bilan est sans aucun doute celui de la CAQ, pour les raisons suivantes:

- la CAQ, avant d'être élu une première fois, a juré de ne pas être le parti des lobbies et des intérêts privés et dénonce les surcoûts de la filière éolienne,
- la CAQ, six mois après son arrivée au pouvoir, fait un virage à 180 degrés et autorise les projets éoliens privés qu'elle dénonçait (Apuiat, Des Cultures, Des Dunes, Belle-Rivière, et autres de gré à gré)
- la CAQ réduit considérablement la durée d'appels d'offres pour l'approvisionnement en énergie éolienne, de surcroît en période estivale, de façon à accélérer les mises en chantier et empêcher l'organisation de groupes citoyens dénonçant une énergie coûteuse, non fiable, non stockable, socialement inacceptable, créant peu d'emplois fortement subventionnés et ne générant pas ou peu d'activités économiques
- la CAQ accélère de façon exponentielle l'implantation anarchique de projets éoliens industriels sur le territoire sans égards aux gens qui y habitent et qui y cultivent la terre.
- la CAQ abaisse la distance séparatrice de protection des noyaux villageois de 2 km à 1.2 km malgré des éoliennes prévues de 2 à 3 fois plus puissantes, plus hautes et plus bruyantes et exposent les riverains à des distances de protection dérisoires.(700-800m)
- la CAQ élimine pratiquement les critères à la nécessaire acceptabilité sociale et élimine l'obligation d'un pourcentage de contenu local et québécois dans les appels d'offres d'approvisionnement éolien afin d'accélérer la mise en chantier des projets
- la CAQ crée une pénurie artificielle d'énergie électrique en bradant nos réserves à des tarifs dérisoires attirant la venue d'industries énergivores au détriment de nos entreprises
- la CAQ se montre favorable à la privatisation et à la distribution privée d'énergie au détriment de l'intérêt public
- la CAQ, de concert avec Hydro-Québec, crée l'illusion d'une nationalisation de la filière éolienne alors qu'en fait elle consolide l'approvisionnement privé de l'énergie éolienne

- la CAQ refuse de tenir une enquête publique sur l'opportunité de la filière éolienne en particulier et sur l'énergie en général de façon à dresser un portrait global et surtout dégager une direction éclairée de cet enjeu sociétal majeur
- la CAQ justifie ses décisions au nom de la transition énergétique et de l'accroissement du PIB semant surtout la confusion et l'illusion de la richesse
- la CAQ endosse les mensonges des promoteurs éoliens qui affirment que l'éolien coûte moins cher que les nouveaux barrages; dernier appel d'offres éolien à 11-13 sous/kWh, barrage La Romaine à 6.5 sous/kWh (meilleur facteur d'utilisation, meilleure fiabilité, amortissement sur 125 ans, etc.)
- la CAQ refuse d'intervenir en faveur de référendums dans les zones habitées et cultivées alors que Hydro-Québec annonce un méga-projet de 3000 MW en territoire non-organisé pour « rechercher l'acceptabilité sociale » qui fait défaut ailleurs.

Comment expliquer cette situation? La puissance des lobbies ou la faiblesse du gouvernement caquiste?

Personne n'est naïf, dans une économie de libre-marché, sans subventions et crédits de taxe de toutes sortes la filière éolienne ferait faillite. Cela fait 25 ans que les besoins de l'industrie éolienne et de leurs actionnaires sont comblés. Cessons de laisser des gens dont le profit est la seule motivation décider de ce qui est bon pour nous. Il est maintenant temps de répondre aux besoins des populations rurales en finançant adéquatement l'agriculture et les municipalités au lieu d'imposer des projets diviseurs et coûteux qui drainent chaque année des centaines de \$ millions de fonds publics vers des intérêts privés souvent étrangers.

Lettre à M. Michael Sabia, pdg de Hydro-Québec

Hydro-Québec - Siège social
Édifce Jean-Lesage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Att/ M. Michael Sabia, Président-directeur-général d'Hydro-Québec

Objet : Acceptabilité sociale et éolien industriel en milieu habité

Monsieur Sabia,

M. Thierry Vandal, ex-pdg d'Hydro-Québec, a dénoncé les décrets gouvernementaux qui obligeaient HQ à acheter, au privé et à un coût prohibitif, de l'énergie éolienne dont elle n'avait pas besoin.

M. Eric Martel, ex-pdg d'Hydro-Québec, a dénoncé le projet Apuiat sur la Côte-Nord comme étant inutile et allant générer des pertes de \$200 millions sur une période de 20 ans. La CAQ, alors dans l'opposition, abonde dans le même sens mais une fois au pouvoir cède devant le puissant lobby éolien et autorise le projet.

Mme Sophie Brochu, ex-pdg d'Hydro-Québec, a dénoncé le Dollarama de l'énergie et la création d'une pénurie artificielle d'énergie électrique bradée à vil prix à des firmes étrangères énergivores au détriment des entreprises québécoises.

Avec pour résultat que l'aventure éolienne encouragée par nos gouvernements successifs a assujéti notre société-mère aux aléas de politiciens non-experts n'agissant pas dans l'intérêt public. Une aventure chaotique qui, depuis le deuxième appel d'offres de 2000 MW en 2008, aura généré des pertes de plus de \$9 milliards (incluant le cadeau de \$2.7 milliards aux promoteurs privés pour le câblage, les sous-stations et les pylônes) et une projection de \$25 milliards de pertes à terme en 2040, toujours selon les chiffres d'HQ. À cela s'ajoutent les projets éoliens de gré à gré, de la Seigneurie de Beaupré et des 5-6 ièmes appels d'offres, tous déficitaires, dont la dernière retenue au printemps 2024 de contrats pour un approvisionnement de 1550 MW d'énergie éolienne qui générera des pertes d'au moins \$150 millions/année.

Mais il y a pire. Outre les surcoûts liés à la filière éolienne, la majorité des projets en milieu habité rencontrent une forte opposition créant dans les communautés une division sociale qui impacte sévèrement voisins, familles, amis, commerces, organismes, élus, agriculteurs; tous s'affrontent dans un climat anxigène et délétère. D'un milieu rural paisible les riverains à qui on a enfoncé dans la gorge un projet dont ils ne voulaient pas se retrouvent soudainement en zone industrielle. Désabusés ils font le bilan de leur pertes : paysages patrimoniaux amputés, bruits qui brisent la quiétude, baisse de la valeur des résidences, liens sociaux brisés, perte de confiance dans notre système démocratique.

Loin de s'améliorer la situation se détériore alors que le gouvernement actuel renchérit en voulant accélérer la mise en chantier de 10,000 MW d'énergie éolienne supplémentaire qui miteraient le territoire de façon irréversible. De la frontière américaine à la Gaspésie en passant par la Montérégie, le Centre-du-Québec, la Beauce et le Bas-Saint-Laurent, une ligne continue d'éoliennes plus hautes que la place Ville-Marie est en voie de surgir au milieu de milliers de kilomètres de nouvelles lignes de transport prévues pour acheminer cette énergie. Une cicatrice indélébile dans le paysage et dans le cœur des gens. La Belle Province livrée aux gens d'affaires.

Récemment, vous avez annoncé que dorénavant Hydro-Québec serait maître d'œuvre du développement éolien et qu'un projet de 3000 MW verrait le jour dans les territoires non organisés du Moyen-Nord québécois. Vous dites vouloir, en plus de faire des économies d'échelle, rechercher « la nécessaire acceptabilité sociale » qui fait défaut ailleurs au Québec.

En ce sens :

- Étant donné l'effet cumulatif des impacts négatifs générés par les éoliennes industrielles de plus en plus imposantes et puissantes (division sociale, pollution visuelle et sonore, dévaluation marchande, risques sanitaires, etc)
- Étant donné le pacte gouvernement-promoteur-municipalité qui étend sa domination sur le citoyen en multipliant les manœuvres pour l'empêcher d'exercer son droit fondamental d'exprimer son choix sur la pertinence ou non de ces projets

Nous demandons donc à Hydro-Québec :

- De surseoir à tout nouveau projet éolien en territoire habité et cultivable sous toutes ses formes, soit par appel d'offres, de gré à gré, de type privé-public, communautaire, nationalisé ou autre.
- D'exercer son rôle de maître d'oeuvre en excluant tout intermédiaire privé dans le développement de tout nouveau projet éolien en territoire non organisé
- De revendiquer son expertise dans le secteur énergétique et de continuer à se questionner sur l'opportunité ou non de développer de nouveaux méga projets éoliens non seulement d'un point de vue économique, social et environnemental mais également dans une perspective de fiabilité et de sécurité du réseau
- De favoriser et d'encourager un débat national sur les besoins du Québec en énergie dans le cadre d'une transition énergétique qui tient compte des aspirations et des valeurs des citoyens.

Nous avons au Québec, au cours des 25 dernières années, à l'intérieur d'un processus souffrant d'un lourd déficit démocratique, répondu aux demandes et besoins des promoteurs privés de l'éolien et de leurs actionnaires, à très, très fort coût, en dollars et en douleurs. Au nom de la justice sociale et par respect des principes fondamentaux de la loi sur le développement durable il est maintenant temps de répondre aux besoins de la population rurale, véritable gardienne du territoire.

« Le territoire est habité de façon extensive ce qui ne permet pas d'éloigner suffisamment les éoliennes des routes et des habitations. » BAPE 267, Conclusion, page 110, mars 2010

Salutations distinguées,

Claude Charron, comité des riverains des éoliennes de l'Érable (CRÉÉ)

Le bruit des éoliennes : un témoignage

Tous s'accordent pour dire que les éoliennes font du bruit. C'est sur l'intensité de cette nuisance que les opinions divergent. Pour le bénéfice de la Commission et des riverains éventuels d'un projet éolien industriel dans leur communauté voici, de manière empirique, mon expérience du bruit avec des éoliennes de 2 MW.

De prime abord quelqu'un qui veut vraiment avoir une évaluation qualitative et quantitative de la nuisance sonore doit habiter près des éoliennes pendant quelques mois pour expérimenter les différentes conditions où les pales des éoliennes sont en mouvement et émettent du bruit; topographie, direction des vents, pression atmosphérique, taux d'humidité, etc. les conditions sont multiples. Concernant les basses fréquences et les infra-sons, plusieurs études, souvent contradictoires, existent sur ce sujet. Il est par contre bien documenté qu'un certain nombre d'individus et certains animaux d'élevage soient perturbés à divers degrés par ces ondes non audibles à des distances aussi éloignées que 10 km et même plus. Il est également bien documenté que les éoliennes projetées de 6-7 MW émettent beaucoup plus de sons de basses fréquences à la base de plusieurs symptômes comme des maux de tête, des nausées, des vertiges, etc. Ces sons, inaudibles, traversent les murs des maisons et le corps des humains; moi et ma conjointe ressentons régulièrement ces vibrations. Ici dans l'Érable plusieurs ont témoigné de certains maux associés au syndrome éolien mais aucun cas n'a été porté à mon attention d'une personne ayant requis un suivi médical. Ce n'est pas un sujet dont les gens parlent. Concernant

ce syndrome, reconnu par la médecine officielle et l'OMS, un certain consensus scientifique établirait à environ 8% le taux d'atteinte à la santé parmi la population habitant dans la zone d'influence forte (2km) des éoliennes, les jeunes enfants et les personnes âgées étant le plus susceptibles d'en être victimes. Seule une étude épidémiologique pourrait faire la lumière sur cette problématique. Nous avons fait cette demande auprès de la Direction régionale de la Santé publique (Mauricie-Centre-du-Québec). La réponse fut que la Santé Publique n'a ni les ressources ni l'expertise pour conduire une telle étude.

Concernant les bruits audibles des éoliennes de grande puissance la compagnie Énercon, un des principaux fournisseurs d'éoliennes au Québec fait état dans sa fiche technique d'une augmentation à la source de 3 décibels pour ses éoliennes de 6 MW comparativement aux éoliennes de 2-2.5 MW. Sans surprise des recherches démontrent que plus une éolienne est haute plus le bruit se propage loin. Le bruit des éoliennes est généré de deux façons, la pale qui fend le vent et imite le bruit des ailes d'un jet en vol et le bruit de la pale qui passe devant le mat et émet un « SWOOSH ».

À 1 km, face au vent, ce qui est mon cas, c'est très dérangeant et quelquefois assez envahissant pour se réfugier à l'intérieur de la maison pour un peu de répit. Le soir en été nous sommes très souvent confrontés au phénomène de l'inversion thermique; l'air chaud du jour s'élève et rencontre des vents plus frais en basse altitude (ce qui explique la hauteur des éoliennes pour aller récolter ces vents) créant des turbulences alimentant les éoliennes pendant qu'au sol il n'y a aucun vent. Le bruit ainsi généré par les éoliennes, en l'absence de bruit ambiant, va déranger sérieusement vos activités (souper, BBQ, feu de camp, etc.). La nuit, toujours l'été, il faut à l'occasion fermer la fenêtre de chambre tant le bruit empêche de dormir et en période de canicule c'est d'autant plus désagréable si vous n'avez pas la climatisation. Des amis, aux prises avec des éoliennes à 1 km de leur résidence, emménagent l'été dans un loft près de leur maison et comme ce n'est pas isolé ils s'endorment à l'aide d'un petit ventilateur qui masque le bruit des éoliennes (bruit blanc). D'autres vont dormir au sous-sol pour éviter le swoosh des éoliennes. Voilà la réalité des riverains, on a recours à certaines mesures d'atténuation mais on ne s'habitue jamais. Malgré de nombreuses plaintes toujours la même réponse: « Nous prenons votre plainte en considération et nous tentons d'établir un lien avec la date et l'heure de l'opération de nos turbines et rien n'indique que nous ayons dépassés les seuils requis. » La norme, la fameuse norme qui permet à ces engins de générer des nuisances sonores en toute légitimité. Or la Commission du BAPE a constaté que « des nuisances sonores pourraient être ressenties même à des niveaux plus faibles que les critères prescrits ». Un avis stipule que: « le Ministère de l'Environnement devrait, à court terme, intensifier ses recherches sur le bruit des éoliennes afin d'évaluer la pertinence d'établir des critères ou des mesures d'atténuation propres à ces structures »(rapport 290 BAPE, page 64). Nous avons demandé au Ministère de l'Environnement d'effectuer des mesures indépendantes; équipement inadéquat, conditions climatiques défavorables, etc. Le ministère n'allait tout de même pas s'incriminer lui-même

Plusieurs membres de ma famille habitent exactement à 2 km des éoliennes, toujours face au vent dominant; on entend les éoliennes mais la nuisance est acceptable le jour alors que d'autres activités masquent le bruit des éoliennes, le soir cela devient une question de sensibilité au bruit. À 2.3 km il faut tendre l'oreille et le bruit ne constitue plus une nuisance. Qu'en est-il des méga éoliennes de 6-7 MW? Quelle intensité de bruit ces éoliennes peuvent-elles générer? Certainement pas moins que les éoliennes de 2 MW comme l'affirme l'industrie en évoquant une nouvelle technologie qui, si elle existe, n'est pas encore en service et/ou ne fait pas une différence importante. La surface balayée par les pales est 3 fois plus grande que les éoliennes de 2 MW ce qui confère aux pales (côté bord d'attaque) une plus grande surface de contact avec le vent et, potentiellement, une plus grande source de bruit. Par principe de précaution et de prévention aucune résidence ne devait être située à moins de 2 km d'une éolienne de 2 MW, cette distance de protection devant être adaptée pour les éoliennes de plus grande puissance. Cette nuisance

importante constitue un impact majeur qui, combiné à d'autres impacts majeurs (grave atteinte aux paysages, grave atteinte à la qualité de vie, grave atteinte au patrimoine familial, division sociale, etc.), rend ces projets éoliens industriels incompatibles avec les milieux habités. Pour toutes les raisons évoquées dans ce mémoire je réaffirme que les projets éoliens Saint-Paul-de-Montminy et Forêt Domaniale doivent être suspendus ou non autorisés.

En terminant je pose cette question à tous ceux et celles qui liront ce mémoire.

En votre âme et conscience accepteriez-vous d'habiter dans une zone d'éoliennes géantes situées à moins de 2 km de votre résidence?

En tout respect,

Claude Charron, Saint-Ferdinand, juillet 2025



FIN DU MÉMOIRE